

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021 A 19H00

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, BOUVIER Magali, BRUNIER-COULIN Christine, COLLOMBIER Romain, CHERUY Dominique, GUILLOT Elodie, GUIRAND Philippe, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, SERVE Fanny, VELAT Joël.

Excusée : GANDON Elodie

Secrétaire : CHERUY Dominique

Le Maire informe les conseillers municipaux de la naissance de Maéléa, fille d'Aline DESIREST, secrétaire de mairie. Il rappelle également que notre doyenne, Marthe aura 100 ans le 13/11/2021. Un rendez-vous sera pris avec sa famille pour lui souhaiter cet anniversaire.

Approbation du compte rendu, des séances du 02 et 15 septembre 2021.

M. Dominique CHERUY, fait remarquer qu'il était absent lors de la réunion du 15 septembre 2021. Une coquille a effectivement eu lieu sur le compte-rendu mais sur les délibérations cette absence est bien indiquée.

FINANCES

078-2021 – APE – ATTRIBUTION SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2021/2022

Le Maire rappelle à l'assemblée, l'attribution d'une subvention pour une classe de neige pour la classe des CM2 lorsqu'elle est proposée. Il rappelle également que celle prévue en 2020/2021 n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. Il soumet au vote une demande de prise en charge d'une partie des frais supportés par les parents pour l'organisation d'une classe de neige pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant le reste à charge par élève pour les parents de 403 € et la participation de l'Association des Parents d'Elèves à hauteur de 80 € ;

- **DECIDE** l'octroi d'une participation de 40 € par enfant, aujourd'hui au nombre de 28, dans la classe de CM2. La somme globale sera versée au compte de l'APE.
 - **CHARGE** M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.
-

079-2021 – COLLEGE FRONTENEX – SUBVENTION ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES

Le Maire après avoir évoqué les travaux menés par le Conseil Départemental au Collège Fontanet de Frontenex, rappelle l'historique récent de l'établissement marqué par la baisse des effectifs et une suppression importante de postes d'enseignants, compensée en partie, par une attribution importante d'heures années supplémentaires. Dans ce contexte, il fait état de demandes de subventions par le principal du collège de Frontenex, M D. Champion, pour un montant de 7500 €. Cette somme fait l'objet de clés de répartition entre les maires des communes du ressort du Collège de Frontenex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention qui sera inscrite au budget 2022, à verser au collège de Frontenex au titre d'aide aux activités extra-scolaires.
- **CHARGE** M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal tient cependant à faire savoir qu'il s'étonne et trouve anormal que les collectivités territoriales soient mises à contribution pour compenser l'inégalité territoriale organisée par l'Education Nationale elle-même.

Le Conseil Municipal estime tout autant anormal que les subventions accordées ne bénéficient pour certaines d'entre elles qu'à un groupe restreint d'élèves, alors qu'il s'agit d'argent public, mettant ainsi à mal le principe de l'égalité entre citoyens.

COUPES DE BOIS 2021

La vente des coupes de bois a été attribuée aux Scieries de Savoie à ROGNAIX, pour 26.516 €. Les paiements sont échelonnés sur 2021 et 2022.

INTERCOMMUNALITE

080-2021 – Intercommunalité – Approbation du rapport 2021 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CA Arlysère

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Outre les compétences obligatoires et optionnelles prévues à l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération exerçait différentes compétences supplémentaires dont le financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie des Communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe et Saint Nicolas La Chapelle.

Au vu des échanges intervenus avec le SDIS et pour faciliter la coordination de ce dossier, il a été décidé, par délibération du 14 novembre 2019, de l'élargissement de cette compétence supplémentaire à l'ensemble du territoire d'Arlysère.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 9 septembre dernier pour évaluer les prises de compétences et les charges liées aux transferts par les Communes.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2021 émis par la CLECT de la CA ARLYSERE.

FACTURATION DECHETS MENAGERS

Le Maire informe l'assemblée que le calcul des déchets ménagers ne sera malheureusement plus au poids à partir du 1^{er} janvier 2022. En effet, l'harmonisation au niveau de la communauté d'agglomération va se faire sur la base de TEOM appliquée sur la base de la taxe foncière bâtie.

Les élus regrettent cette décision et craignent que les mêmes les plus vertueux des usagers ne relâchent leur bonne pratique. M Le maire est chargé de demander une réunion publique explicative par les élus d'Arlyserè.

ARLY'SOLERE

Le Maire informe de la sollicitation de participation à une entité publique-privée pour la promotion de création de production d'énergie renouvelable solaire. Dans l'attente, de renseignement plus précis, voire d'une rencontre avec les porteurs du projet, ce dossier sera traité ultérieurement.

TRAVAUX

081-2021 – APPROBATION APD MAITRE D'ŒUVRE CABINET KWH

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les études en cours pour l'extension et l'amélioration de notre chaufferie biomasse qui ont été présentées lors de la réunion du 7 juillet 2021.

Philippe GUIRAND, adjoint aux travaux, expose les principales données techniques arrêtées au stade de l'Avant-Projet Définitif :

- Installation de deux chaudières bois déchiquetés de 100 et 150 KW et un stockage de 75m3 dans l'extension.
- Remplacement de la chaudière de secours au fioul par une chaudière granulés bois et un stockage de 35 m3.
- Installation de trois ballons d'eau chaude de 1000 litres ainsi que des sondes et vannes intelligentes afin de mieux gérer les débits en fonction du besoin réel de chaleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver l'Avant-Projet Définitif présenté pour un coût estimatif de :

LIBELLES	MONTANT € HT
TRAVAUX	426 956.95
MAITRISE ŒUVRE	35 480.12
GEOTECHNICIEN	2 200.00
CONTROLE TECHNIQUE ET SPS	3 000.00
	467 637.07

082-2021 – TRAVAUX-CHEMINEMENT DOUX-GLISSIERES MONTEE DU RUISSEAU

Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de sécurisation des cheminements doux et notamment la pose de glissières Montée du Ruisseau pour un montant estimatif de 40 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser ces travaux prévus au budget 2021.
- **AUTORISE M. Le Maire** à mettre en œuvre et signer un MAPA avec l'entreprise la mieux-disant.

083-2021 – TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU RD925 EAU CHAUDE AVEC LE SDES

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement de réseau sur le secteur du RD925 – Eau Chaude.

La répartition financière entre le SDES et la commune, nous a été transmise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux proposés.
- **APPROUVE** la répartition du financement comme suit :

MONTANT TOTAL	PART SDES	PART COMMUNALE
8 723.29 € TTC	5 684.98 € TTC	3 098.31 € TTC

- **DECIDE** d'inscrire ces travaux au budget 2022.
- **CHARGE M. Le Maire** de signer tout document s'y rapportant.

CRISE SANITAIRE COVID19

084-2021 – DEPARTEMENT DE LA SAVOIE-AIDE FINANCIERE SURCOUT LIE CRISE SANITAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée l'aide apportée en 2020 par le département concernant les surcouts engendrés par la crise sanitaire. Cette action est réitérée en 2021. Il convient d'adresser notre demande de participation financière au Département de La Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide 80% des dépenses engagées pour faire face à la pandémie de la COVID19 et notamment en heures supplémentaires du personnel d'entretien des locaux ainsi que les produits afférents.
- **CHARGE M. Le Maire** de signer tout document s'y rapportant.

FONCIER

085-2021 – ACQUISITION PARCELLES PORTAGE EPFL PLAN CARROZ III

Le Maire rappelle à l'assemblée, le portage par l'EPFL de l'acquisition de parcelles au lieu-dit Plan Carroz III. Il y a lieu de procéder à leur acquisition définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir en propre les parcelles ci-dessous :

Localisation	Cadastrale	Adresse	Surface (m2)	Nature cadastrale	Zonage	VALEUR
Notre Dame des Millières	A 313	PLAN CARROZ	1 003	VERGERS	AUb	60 111.53 €
Notre Dame des Millières	A 1034	PLAN CARROZ	93	VERGERS	AUb	
Notre Dame des Millières	A 1037	PLAN CARROZ	361 617	TERRES TERRES	AUb A	

- **CHARGE** Me DUNAND à Albertville de rédiger l'acte correspondant.
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au BP 2021

PERSONNEL COMMUNAL

086-2021 – CONTRAT PREVOYANCE MUTUALISE PAR LE CDG DE LA SAVOIE

Le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération du 1^{er} février 2021, concernant le rattachement à une consultation pour le risque Prévoyance des agents communaux, initiée par le CDG de la Savoie. Il est rappelé qu'actuellement, trois agents bénéficient d'une participation au titre de leur contrat individuel de Prévoyance auprès de la MNT de 10 € mensuel. Il y a lieu de décider la poursuite de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que les conditions négociées permettent à chacun d'être couvert à minima pour les risques indemnités journalières et invalidité ;

Considérant qu'ensuite l'agent peut s'il le souhaite adhérer à des options supplémentaires, telles que capital décès, rente éducation, rente conjoint... ;

- **DECIDE** de saisir le comité technique pour la mise en place de ce contrat Prévoyance
- **DECIDE** d'allouer 15 € mensuel pour un équivalent temps plein.

QUESTIONS DIVERSES

REPAS FIN D'ANNEE

Dans la mesure où les restrictions sanitaires l'autorisent, il est proposé de renouer avec la tradition des repas de fin d'année à destination des aînés de la commune et des élus et personnel communal. Deux dates sont retenues :

- jeudi 16 décembre 2021 à 12 H – repas des aînés
- vendredi 17 décembre 2021 à 19 H – repas communal, élus et personnel, conjoints invités avec participation.

TIERS LIEU

Prochaine réunion 06/11/2021 – RDV 10H à la cure.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 3 décembre 2021 à 18H30 Salle du Conseil

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
André VAIRETTO

